



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Épisode de fortes chaleurs : la Ville reste attentive au bien-être des enfants, des seniors et des personnes fragiles

MESURES D'ADAPTATION DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES MUNICIPALES

En raison de la vague de chaleur annoncée, la Ville de Limoges, en étroite concertation avec l'Éducation nationale, met en place plusieurs mesures afin de préserver la santé et le bien-être des élèves et des personnels. Afin de limiter le nombre d'enfants présents dans les classes lors du pic de température attendu, **les parents, qui le souhaitent et qui en ont la possibilité, pourront exceptionnellement garder leur enfant à leur domicile le lundi 22 juin. Néanmoins, pour les enfants qui seront accueillis à l'école, l'ensemble des services (enseignement, restauration scolaire et accueils périscolaires) fonctionnera normalement.**

Ces modalités sont exceptionnelles et susceptibles d'être réexaminées dans les jours suivants en fonction de l'évolution des températures et des prévisions météorologiques à venir. Les familles seront tenues informées de tout changement.

Pour les élèves présents à l'école lundi 22 juin, les parents sont invités à appliquer les recommandations suivantes :

- Gourde ou bouteille d'eau : veiller à ce que leur(s) enfant(s) vienne(nt) à l'école avec de l'eau en quantité suffisante (penser à marquer le nom sur la gourde) ;
- Tenue adaptée : le port de vêtements légers, amples et de couleur claire, est à privilégier ;
- Protection solaire : il convient de prévoir une casquette ou un chapeau, ainsi que des lunettes de soleil et de la crème solaire pour les temps extérieurs ;
- Activités calmes : il convient aux parents de rappeler à leur(s) enfant(s) l'importance d'éviter les efforts physiques durant les récréations ;
- Hydratation et alimentation : les parents doivent s'assurer que leur(s) enfant(s) prenne(nt) un petit-déjeuner équilibré et l'inciter à s'hydrater régulièrement.

Au sein des écoles maternelles et élémentaires, plusieurs dispositions sont mises en œuvre par la Ville :

- Aération des locaux : les salles de classe et les espaces communs sont aérés autant que possible tôt le matin ;
- Ventilation : aux ventilateurs déjà en place, des rafraîchisseurs ont été déployés dans les classes ;
- Accès à l'eau : les enseignants et les agents municipaux veilleront à un accès facilité et très régulier aux points d'eau tout au long de la journée ;
- Activités adaptées : les activités physiques et les temps de récréation seront fortement adaptés, privilégiant l'ombre et le calme. Les volets et rideaux resteront baissés durant les heures les plus chaudes ;
- Vigilance accrue : une attention toute particulière est portée par les équipes pédagogiques et périscolaires aux signes de fatigue, de malaise ou de déshydratation, notamment chez les plus petits en maternelle.



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

MESURES D'ADAPTATION DANS LES EHPAD MUNICIPAUX

Des mesures particulières sont prises dans les quatre EHPAD de la Ville afin de protéger les résidents des fortes températures. Le personnel des EHPAD est sensibilisé par les médecins coordonnateurs et s'appuie sur des protocoles établis par le service qualité. Les EHPAD possèdent des matériels de rafraîchissement et anticipent les commandes d'eau et de brumisateurs à chaque printemps ainsi que l'entretien de toutes les climatisations présentes dans les établissements. Les familles des résidents sont informées des mesures prises pour assurer le bien-être de leurs proches durant ces épisodes de canicule. La canicule touchant toutes les personnes âgées, les établissements ouvrent également leurs portes aux seniors non-résidents pour leur permettre de savourer un moment de convivialité et de partage en restant au frais.

En période de fortes chaleurs, les principales mesures mises en œuvre par la Ville sont :

- L'abaissement des volets ou stores thermo-réfléchissants dans les établissements ; l'utilisation systématique de ventilateurs ou d'autres systèmes de climatisation dans les salles communes ;
- L'achat de brumisateurs ;
- L'extinction des éclairages artificiels inutiles si cela ne menace pas la sécurité des patients ;
- Une surveillance accrue de l'état de santé des personnes âgées et notamment de leurs températures corporelles et des températures des locaux. Chaque année le personnel est sensibilisé aux signes cliniques de déshydratation par les médecins-coordonnateurs en lien avec les médecins traitants afin d'adapter les traitements habituels et d'envisager les réhydratations sous forme de perfusion si nécessaire ; La surveillance de l'état d'hydratation et l'accroissement des prises hydriques (d'eau, tisane, yaourts, glaces) ;
- Le renfort d'agents canicules saisonniers pour participer à l'hydratation des résidents ;
- L'adaptation du régime alimentaire des personnes âgées de manière à intégrer des crudités et des fruits (riches en eau) et à compenser les pertes d'eau et de sel.
- La mise en place d'activités autour de l'eau proposées le plus possible aux résidents telles que les sorties à la piscine municipale encadrées par les professeurs APA.



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 18 juin 2026

LE PLAN DE PRÉVENTION EN CAS DE CANICULE

En cas de déclenchement du plan canicule par la préfecture, le **Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Limoges procédera chaque jour à un appel téléphonique des personnes fragiles âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées inscrites sur le registre nominatif**. Cela afin de permettre si nécessaire l'intervention des services sanitaires et sociaux.

Comment s'inscrire ?

- > Sur simple appel téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 05 55 45 85 08.
- > Par courrier adressé au CCAS - Plan canicule - 6 rue Louis-Longequeue - 87 000 Limoges.
- > En téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site internet de la Ville de Limoges limoges.fr et en le retournant par mail à service.canicule@limoges.fr ou par courrier au CCAS (adresse ci-dessus).

Cette inscription peut être effectuée par la personne elle-même ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin traitant...).

3

Contact presse Ville de Limoges :
Claire PAROT
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.parot@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges